



État des lieux de la démographie des porteurs du titre d'ostéopathe

Janvier 2021



Préambule

Ce document synthétise les données du répertoire Adeli¹ fournies par la DRESS² avec laquelle le R.O.F. a signé une convention lui permettant le traitement des données et l'analyse des informations. Il dresse un état des lieux des données issues du répertoire Adeli du dernier trimestre 2020 et des données de ce dernier depuis janvier 2010.

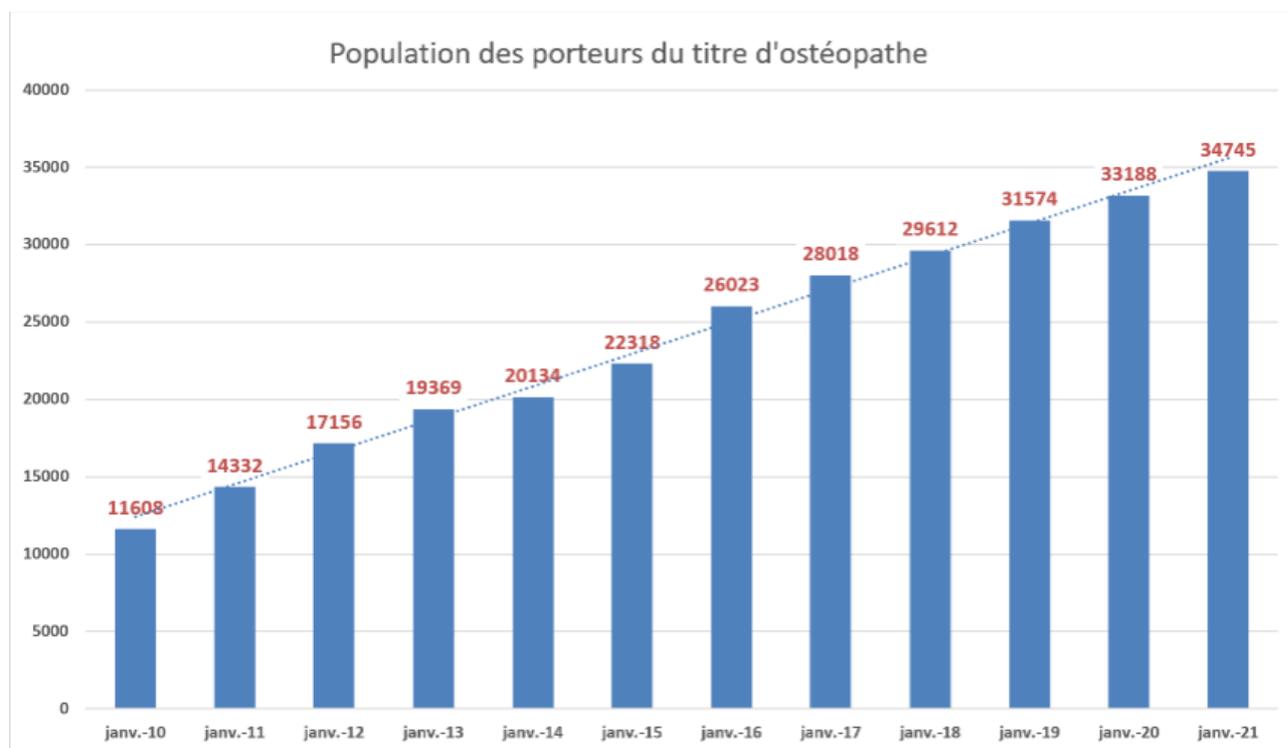
La CEJQE³ avait indiqué en décembre 2019, l'importance de noter que la fiabilité de ces données était sujet à discussion. En effet, la DRESS précise, dans le document Série statistiques N°189 de Juin 2014⁴ : *“le répertoire Adeli présente des fragilités qui justifient que l'on considère avec précaution les statistiques présentées ici. Tout d'abord, les professionnels ne sont pas réellement incités à se désinscrire du répertoire (l'inscription étant gratuite) lorsqu'ils cessent leur(s) activité(s) temporairement ou définitivement. Par ailleurs, les professionnels ne signalent pas systématiquement les changements de situations professionnels (mode d'exercice, département d'exercice par exemple).”*

L'état des lieux et l'analyse de ces données brutes est donc à mettre en perspective avec d'autres données issues, par exemple, des associations de gestion agréées, greffes, registre des sociétés, etc...

A. Population ostéopathique

Au dernier trimestre 2020, selon les données du répertoire Adeli, la population s'établit à 34 745 porteurs du titre d'ostéopathe.

Dans le récapitulatif des données issues du répertoire Adeli depuis 2010, nous observons une croissance d'environ 200 % sur 10 ans :

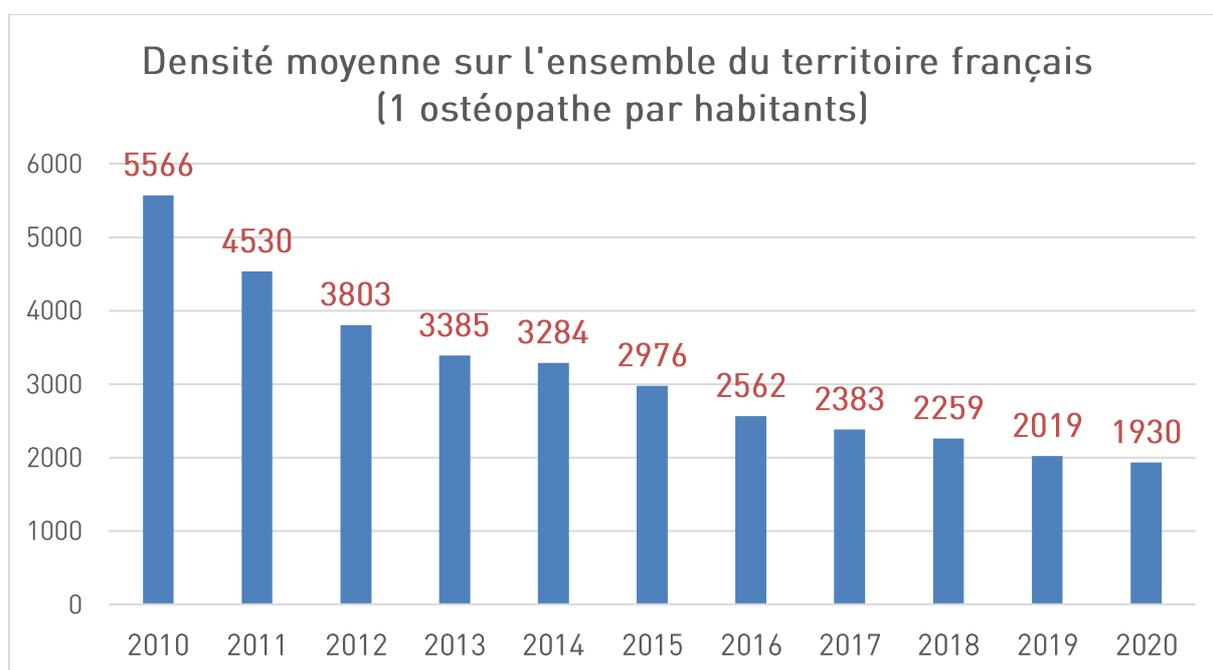


1. Densité

La densité est calculée d'après les données de la population française collectées par l'INSEE et présentée ainsi : 1 ostéopathe par nombre d'habitants en France (Métropole et Outre-Mer).

Au 1er janvier 2020, selon ces données, la France comptait 67,06 millions d'habitants. La densité des porteurs du titre ostéopathe par habitants s'établit donc au dernier trimestre 2020 à 1 ostéopathe pour 1930 habitants.

Évolution de la densité de 2010 à 2020 :



Il est important de noter que les données de densité sont des moyennes annuelles pour l'ensemble du territoire français. Des disparités notables existent en fonction des différents départements d'exercice.

Pour aller plus loin et obtenir des données plus détaillées, il est possible de se rendre sur le site www.osteopathie.org pour trouver une carte interactive en accès libre et gracieux : [Carte interactive](#).

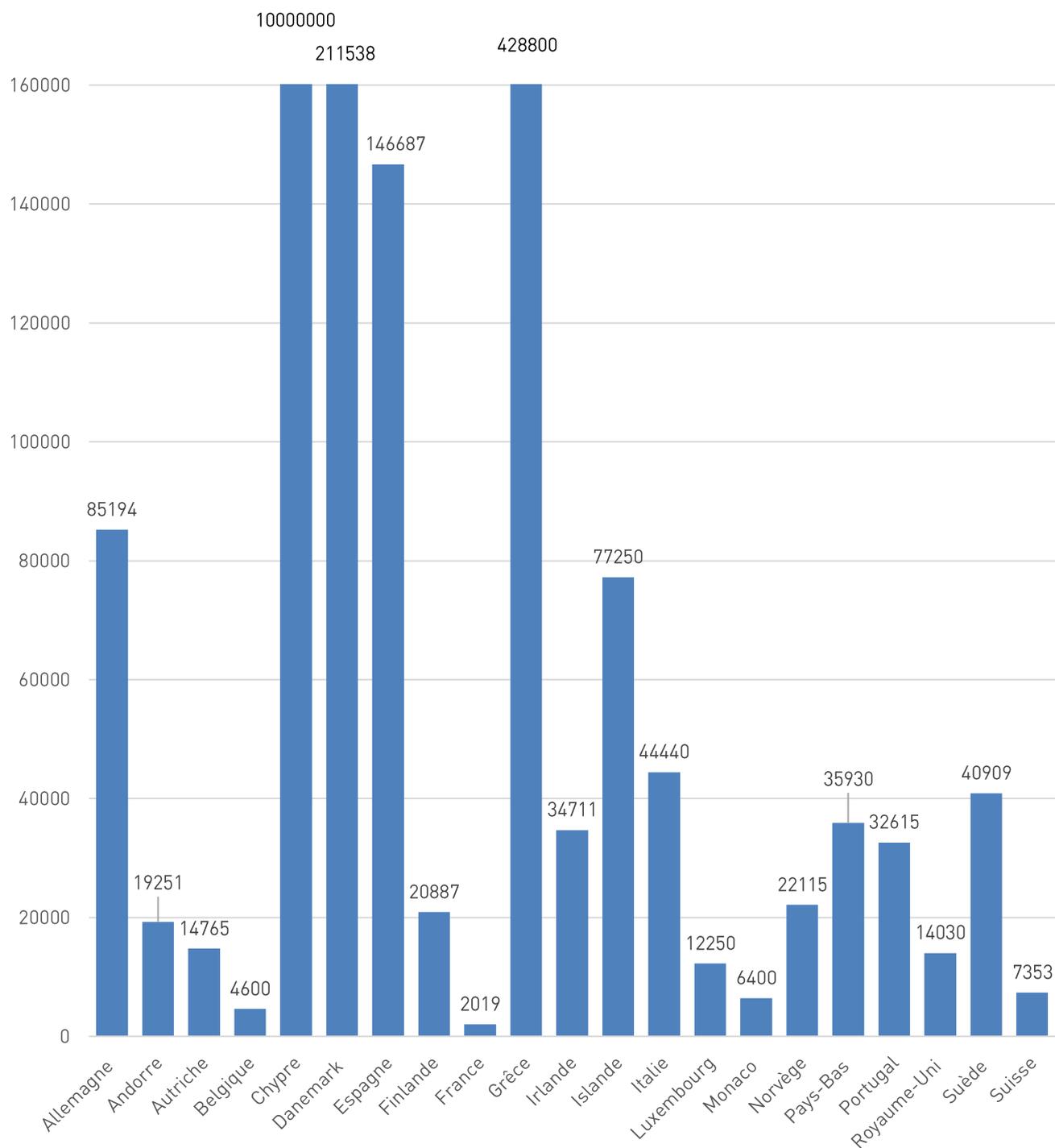


Tableau comparatif des densités constatées par Pays Européens selon les données de 2019 (1 ostéopathe par nombre d'habitants).

Pays	Habitants par ostéopathe
Allemagne	85194
Andorre	19251
Autriche	14765
Belgique	4600
Chypre	1000000
Danemark	211538
Espagne	146687
Finlande	20887
France	2019
Grèce	428800
Irlande	34711
Islande	77250
Italie	44440
Luxembourg	12250
Monaco	6400
Norvège	22115
Pays-Bas	35930
Portugal	32615
Royaume-Uni	14030
Suède	40909
Suisse	7353

Nous constatons que la France présente la plus forte densité en comparaison des autres pays Européens de la liste. Nous observons également une grande disparité entre les pays allant d'1 ostéopathe pour 1 million d'habitants à Chypre jusqu'à 1 ostéopathe pour 2019 habitants en France. En comparant la densité de la France à ses plus proches voisins (Allemagne, Belgique, Italie, Espagne, Royaume-Uni, Suisse), nous observons une différence de densité allant de + 120% à 720%. Il est à noter que la réglementation du métier d'ostéopathe diffère entre ces pays.

Densité comparative des pays Européens (1 ostéopathe par nombre d'habitants ; données 2019)

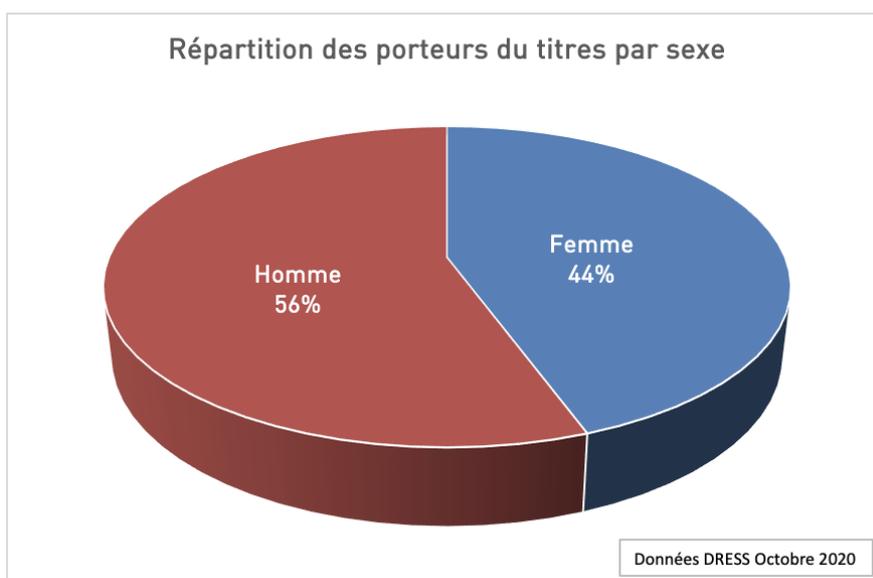


B. Répartitions des porteurs du titre

1. Selon le sexe

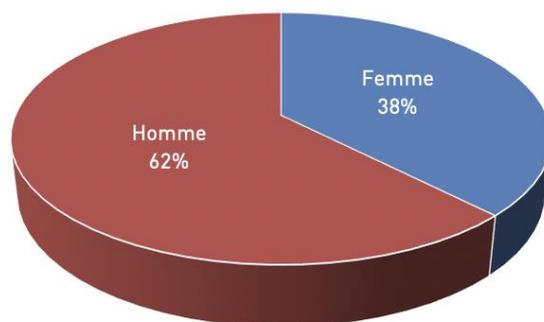
Parmi les 34745 porteurs du titre d'ostéopathe répertoriés au dernier trimestre 2020 sur l'extraction du répertoire Adeli, nous comptabilisons 15438 femmes et 19307 hommes, soit une répartition de 44,43% pour les femmes et de 55,57% pour les hommes.

Genre	Porteurs du titre	Pourcentage
Femme	15438	44,43%
Homme	19307	55,57%



Pour rappel, la répartition en 2014 des porteurs du titres s'établissait de la manière suivante :

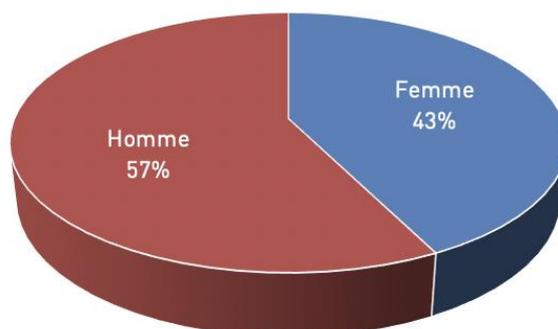
Répartition des porteurs du titre par sexe



Données DRESS Octobre 2014

La répartition en 2017 des porteurs du titres s'établissait de la manière suivante :

Répartition des porteurs du titre par sexe



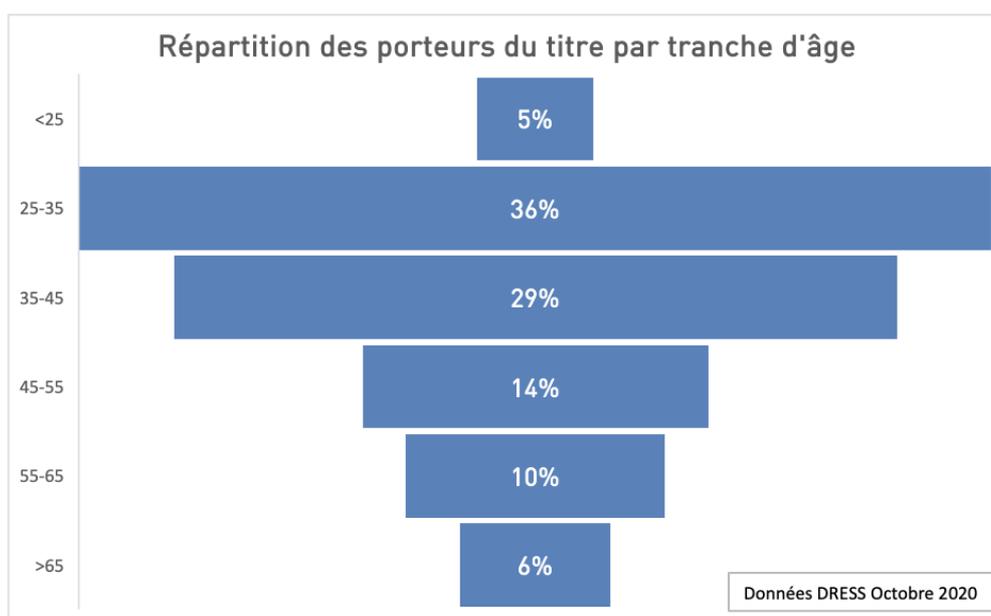
Données DRESS Octobre 2017

Nous constatons, au même titre que les autres professions de la santé, du social et de l'éducation⁶, une féminisation des porteurs du titre d'ostéopathe avec une augmentation moyenne du ratio des femmes de 6% depuis 2014.

2. Selon les tranches d'âges

Selon les données de la DRESS, parmi les 34745 porteurs du titre au dernier trimestre 2020, la répartition selon les tranches d'âges s'établit à :

Tranches d'âge	Porteurs du titre	Porteurs du titre
<25	1611	4,64%
25-35	12640	36,38%
35-45	10016	28,83%
45-55	4796	13,80%
55-65	3598	10,36%
>65	2084	6,00%



Nous constatons que la population des jeunes de 25 à 35 ans est surreprésentée. La tranche des 25-35 ans représente à elle seule plus d'un 1/3 de l'ensemble des porteurs du titre.

Nous observons que plus d'un 1 ostéopathe sur 3 à moins de 35 ans et que plus de 2 ostéopathes sur 3 ont moins de 45 ans.

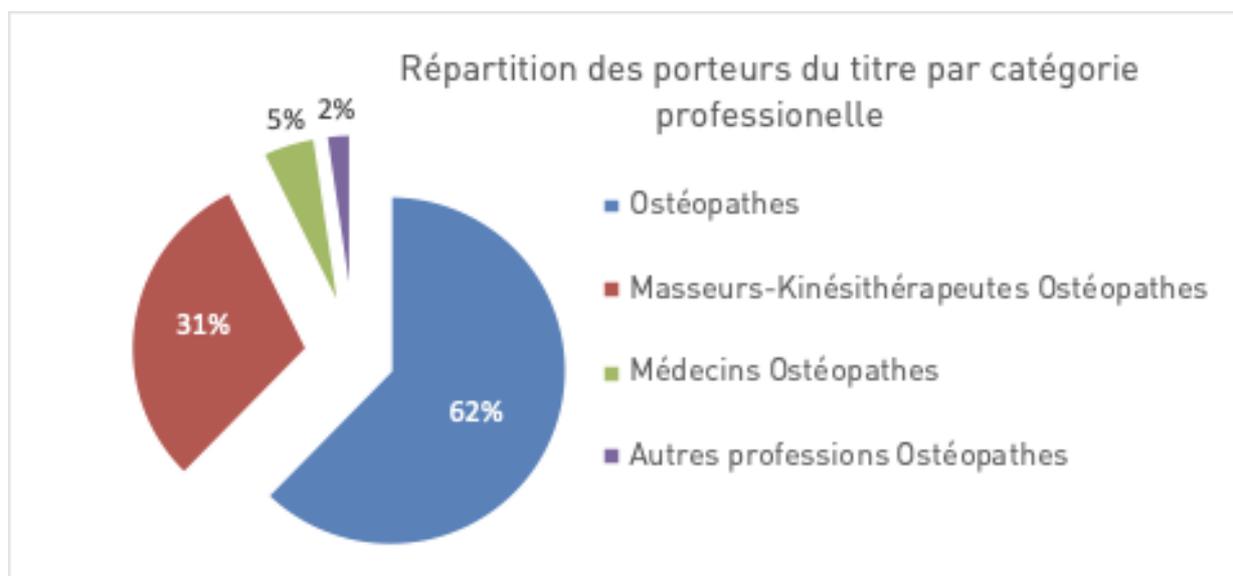
3. Selon les catégories professionnelles

Le titre d'ostéopathe est un titre partagé.

Répartition selon les catégories professionnelles au dernier trimestre 2020 :

Porteurs du titre d'ostéopathe	Nombre	Pourcentage
Ostéopathes exclusifs	21648	62,31%
Masseurs-Kinésithérapeutes Ostéopathes	10573	30,43%
Sages-femmes Ostéopathes	49	0,14%
Médecins Ostéopathes	1724	4,96%
Infirmiers Ostéopathes	417	1,20%
Chirurgiens-dentistes Ostéopathes	6	0,02%
Podologue Ostéopathes	125	0,36%
Ergothérapeutes Ostéopathes	24	0,07%
Diététiciens Ostéopathes	3	0,01%
Manipulateur-Radio Ostéopathes	14	0,04%
Orthophonistes Ostéopathes	15	0,04%
Audioprothésistes Ostéopathes	2	0,01%
Psychologues Ostéopathes	29	0,08%
Opticien-lunetiers Ostéopathes	21	0,06%
Psychomotriciens Ostéopathes	24	0,07%
Techniciens de laboratoire Ostéopathes	19	0,05%
Étiopathes Ostéopathes	39	0,11%
Autres professions Ostéopathes	13	0,04%
TOTAL	34745	100,00%

Les **Ostéopathes** représentent **62,3%** des porteurs du titre, ils sont donc largement majoritaires. Le reste des porteurs du titre est composé de **30,43%** de **Masseurs-Kinésithérapeutes Ostéopathes**, de **4,96%** de **Médecins Ostéopathes** et de **2,30%** d'autres Professions Ostéopathes.

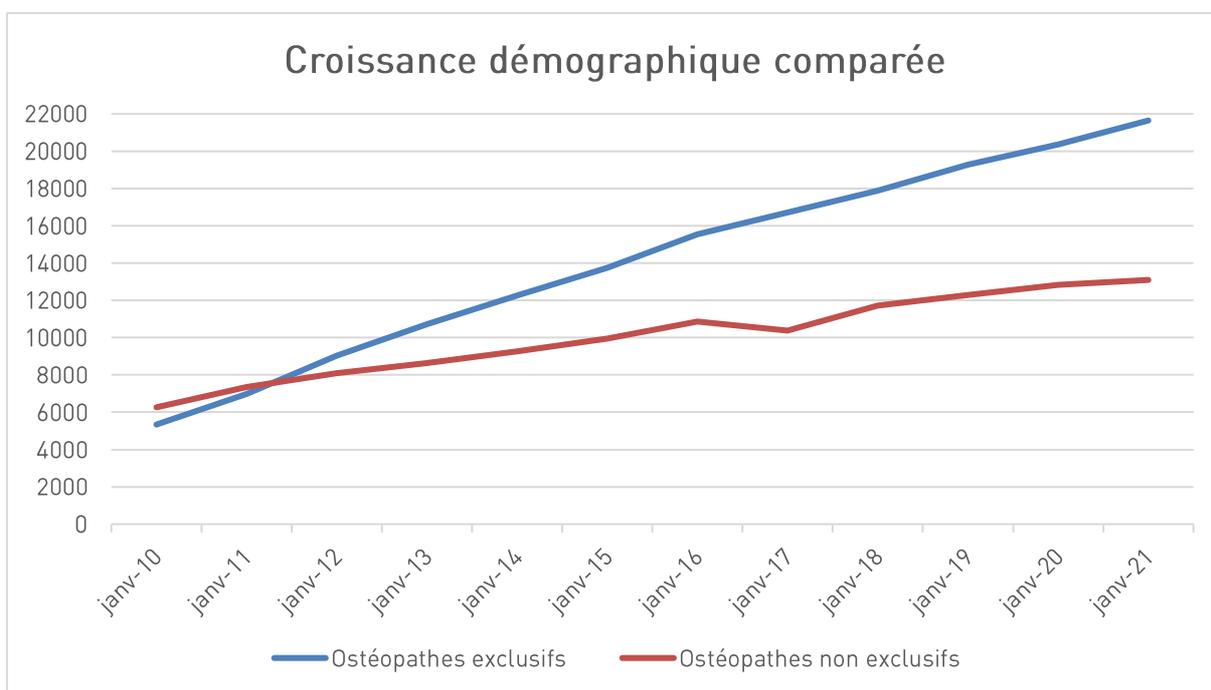


Afin de mettre en perspective cet état des lieux à la fin de l'année 2020 et de compléter ce dernier, nous vous proposons une rétrospective de la répartition selon la catégorie professionnelle depuis 2010.

Dans le but de simplifier cette dernière, la répartition des porteurs du titre a été détaillée selon deux catégories : **ostéopathes exclusifs** et **ostéopathes non exclusifs**.

Nous observons qu'en 10 ans, la répartition selon la catégorie professionnelle des porteurs du titre a évolué. En effet celle-ci est passée d'une quasi-égalité entre les ostéopathes dits exclusifs d'un côté et ceux dits non exclusifs d'un autre côté, à une **majorité s'établissant à plus de 60% des ostéopathes dits exclusifs** parmi l'ensemble des porteurs du titre d'ostéopathe.

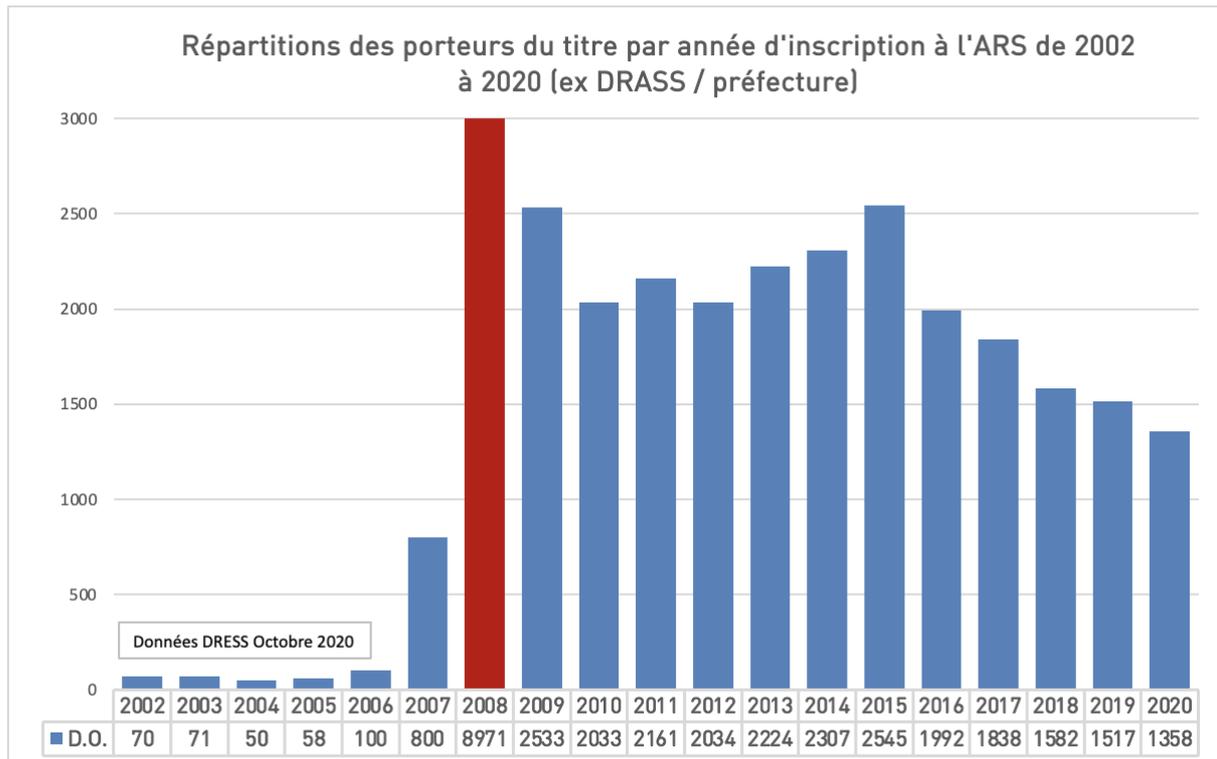
	Ostéopathes exclusifs	Ostéopathes non exclusifs	Ostéopathes exclusifs	Ostéopathes non exclusifs	
Janv-10	5342	6266	46,02%	53,98%	100,00%
Janv-11	6971	7360	48,64%	51,35%	100,00%
Janv-12	9045	8111	52,72%	47,28%	100,00%
Janv-13	10730	8639	55,40%	44,60%	100,00%
Janv-14	12249	9275	56,91%	43,09%	100,00%
Janv-15	13758	9944	58,05%	41,95%	100,00%
Janv-16	15545	10865	58,86%	41,14%	100,00%
Janv-17	16721	10367	61,73%	38,27%	100,00%
Janv-18	17897	11715	60,44%	39,56%	100,00%
Janv-19	19283	12291	61,07%	38,93%	100,00%
Janv-20	20360	12828	61,35%	38,65%	100,00%
Janv-21	21648	13097	62,31%	37,69%	100,00%



Si la croissance démographique de ces deux catégories de porteur du titre continue de progresser de manière linéaire, d'ici 2024 : **les 2/3 des porteurs du titre d'ostéopathe seront représentés par les ostéopathes dits exclusifs.**

4. Selon l'année d'inscription du diplôme

Histogramme synthétisant annuellement les enregistrements de titres auprès des services des Agence Régionales de Santé.



Nous pouvons observer que l'année 2008 a connu un très grand nombre d'inscriptions (environ 1/3 des porteurs du titre actuellement inscrits ont fait enregistrer leur titre cette année-là). Il est possible d'en donner une double explication :

- 2008 correspond à la première année de sortie des étudiants issus des établissements de formation initiale qui ont vu le jour à la rentrée 2002 (6 ans de formation) suite à la promulgation de [l'article 75 de la Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé](#) légiférant sur l'usage professionnel du titre d'ostéopathe.
- 2008 correspond également à l'année où de nombreux confrères et consœurs ont fait enregistrer leurs diplômes obtenus dans les années antérieures.



Depuis 2010, nous observons une moyenne de 1963 inscriptions nouvelles chaque année. Une légère inflexion (ou stabilisation) semble se dessiner avec une moyenne de 1486 inscriptions ces 3 dernières années (2018 / 2019 / 2020).

C. Conclusions et perspectives

Cette étude démographique conduite par le Registre des Ostéopathes de France a pour objectif de dresser une image temporelle et dynamique des différentes thématiques de la population ostéopathique française. Ce recueil d'indicateurs, ne prétend pas à l'exhaustivité. Il esquisse simplement l'inventaire de la situation de l'ostéopathie en France à l'aube de la nouvelle rentrée 2021.

Parallèlement à l'augmentation croissante de la démographie, le nombre annuel de consultations à lui aussi augmenté⁷ : La prise en charge croissante des mutuelles rend, en effet, plus accessible l'ostéopathie ce qui encourage les patients à se tourner plus facilement vers l'ostéopathie.

Cet état des lieux a vocation à servir de base référentielle, au service de la profession et des décideurs publics, afin de permettre à ces derniers de suivre l'évolution dans le temps des porteurs du titre d'ostéopathe et d'éclairer, avec des données chiffrées, les prises de décisions. Celui-ci a vocation à être répété chaque année.

Enfin, certains éléments sont absents de cette analyse et pourraient la compléter : il s'agit des données socio-économiques des porteurs du titre et leurs évolutions temporelles. Réflexion et analyse doivent pouvoir s'enclencher à ce sujet.

Ensemble portons l'avenir de l'Ostéopathie !

Le Registre des Ostéopathes de France.



D. Glossaire / Sources

1. Adeli : Le traitement Adeli assure également la gestion de l'enregistrement et des listes départementales, entre autres, des personnes usant du titre d'ostéopathe.

[Arrêté du 12 juillet 2012 relatif à la mise en place d'un traitement de données à caractère personnel dénommé ADELI de gestion de l'enregistrement et des listes départementales de certaines professions et usages de titres professionnels.](#)

2. DRESS : [Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques \(Drees\)](#) est une direction de l'administration centrale des ministères sanitaires et sociaux.

3. CEJOE : [Compagnie des Experts Judiciaires Ostéopathes Exclusifs.](#)

4. [SÉRIE STATISTIQUES N° 189](#) / JUIN 2014 Les professions de santé au 1er Janvier 2014 Daniel SICART.

5. INSEE : Institut National des Statistiques et des Études Économiques ; <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4277615?sommaire=4318291>

6. [La féminisation des professions de santé en France](#) : données de cadrage / Janvier 2005_ Revue Française des Affaires Sociales/DOI: 10.3917/rfas.051.001.

7. Sondage Odoxa : Les Français et l'ostéopathie : pour le [SFDO](#) (2015) et l'[UPO](#)(2019).